

BOURGEOISIE



Comptes 2023

MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL

A L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Comptes 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, notamment l'article 17, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation les comptes de la Bourgeoisie d'Ayent pour l'année 2023.

Les comptes qui vous sont présentés ont été élaborés sur le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) applicable aux cantons, aux communes et aux bourgeoisies.

Le Conseil bourgeoisial a approuvé les comptes 2023 lors de sa séance du 29 février 2024.

Les comptes de l'exercice ont été auditionnés par Nofival SA. Le rapport succinct est annexé au présent fascicule.

Introduction

La gestion de la Bourgeoisie se résume principalement à l'administration des immeubles de Plein-Soleil, Cresta, des Rousses et du chalet des Flans.

Comptes de l'exercice 2023

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFCo).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	162 292,84	152 400,00	174 112,50
Revenus financiers	+ CHF	181 206,06	798 900,00	732 367,89
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39

Les comptes 2023 de la Bourgeoisie bouclent sur un excédent de revenus de Fr. 558'255.39. Cet excédent est dû à la clôture définitive du triage forestier Lienne-Morges dont la Bourgeoisie a validé la décision lors de sa dernière assemblée. Sous conseil de la fiduciaire un montant de Fr. 540'000.— a été retenu des dépenses probables étant encore à venir.

1. Compte de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les principaux écarts entre les prévisions budgétaires et le résultat final de l'exercice sont les suivants :

- Entretien Les Rousses : les dépenses se sont élevées à Fr. 29'741.95, sur un budget prévu de Fr. 40'000.--. A part des réparations usuelles il n'y a pas eu de dépenses importantes.

- Entretien chalet des Flans : les dépenses se sont élevées à Fr. 56'780.85, sur un budget prévu de Fr. 40'000.--. Des livraisons de pellets en vrac pur un montant de Fr. 5'975.60 ainsi qu'une augmentation des factures Oiken et divers contrôles d'alarmes et d'installations pour la protection contre les incendies expliquent la majorité de cette différence.

1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées aux locations Plein Soleil, Cresta, Les Rousses et les Flans se tiennent par rapport aux budgets estimés pour 2023.

2. Amortissements

Au passage du MCH2 depuis 2022, les investissements effectués pour du patrimoine financier doivent être comptabilisés directement à l'actif du bilan et ne doivent plus être amortis. Le Conseil bourgeoisial peut choisir d'effectuer une réévaluation du bien chaque 4-5 ans. En cas de valeur vénale supérieur ou inférieure, il pourrait décider de corriger cette valeur au bilan par un compte réévaluation des immobilisations corporelles du PF (patrimoine financier).

Par conséquent, les immeubles classés sous la rubrique "patrimoine financier" ne sont plus amortis à hauteur de 3 % de leur valeur au bilan.

D'autre part, toujours lié au nouveau MCH2, la part des biens-fonds non forestier ne sont plus amortis à 10 %.

3. Compte d'investissements

L'investissement net de Fr. 100'000.00 prévu dans le budget en 2022 pour le changement de chauffage du Chalet des Rousses a été reporté sur l'année 2023. La valeur au bilan du Chalet des Rousses passe ainsi de Fr. 262'410.70 au 31.12.2022 à un montant de Fr. 378'625.45 au 31.12.2023. La différence étant la réalisation des travaux de modernisation des installations de chauffage pour un montant d'environ Fr. 100'000.—.

4. Bilan

Le bilan comparé au 31 décembre 2023 est le suivant :

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2022	Etat 31.12.2023
1	Actif	3 019 057,78	3 539 308,68
	Patrimoine financier	2 695 028,78	3 215 279,68
100	Disponibilités et placements à court terme	396 918,08	299 554,23
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	38 600,00	540 000,00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	400,00	400,00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2 259 110,70	2 375 325,45
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	324 029,00	324 029,00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	-	-
142	Immobilisations incorporelles	324 029,00	324 029,00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	3 019 057,78	3 539 308,68
	Capitaux de tiers	1 869 832,30	1 637 029,80
200	Engagements courants	908 593,79	845 530,05
201	Engagements financiers à court terme	640 000,00	-
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	102 433,20	154 830,35
206	Engagements financiers à long terme	10 183,30	634 000,00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	208 622,01	2 669,40
	Capital propre	1 149 225,48	1 902 278,88
29	Capital propre	1 149 225,48	1 902 278,88

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de Fr. 558'255.39, la fortune nette de la Bourgeoisie s'établit à Fr. 1'902'278.88.

5. Informations complémentaires

5.1. Crédits d'engagement

Conformément à l'art. 77 de la loi sur les communes, le crédit d'engagement autorise l'autorité exécutive bourgeoisiale à procéder, pour l'objectif visé, à des engagements financiers jusqu'au montant fixé.

Le crédit d'engagement de 1,5 millions de francs accepté par l'assemblée bourgeoisiale le 27.03.2015 est reproduit en fin de fascicule des comptes 2023.

5.2. Crédits complémentaires

La loi sur les communes du 05.02.2004 prescrit les dispositions relatives à l'approbation des crédits complémentaires. Celles-ci ne sont pas de la compétence de l'assemblée primaire.

5.3. Engagement envers les financements spéciaux

Fonds forestier de réserve géré sous autorisation du service cantonal des forêts et du paysage. Le montant à disposition est destiné uniquement à l'entretien des forêts. Un courrier reçu du service cantonal en date du 10 septembre 2022 nous informe qu'il a été décidé de supprimer l'obligation des fonds forestier de réserve pour les propriétaires de forêt publique à l'art. 35 al 2 LcFo. Cette obligation est tombée au 1^{er} janvier 2023. Il est conseillé néanmoins aux communes, bourgeoisies et triage à conserver leurs fonds forestiers de réserve pour la gestion de leurs forêts.

5.4. Autre engagements

Participation au consortage des Rousses pour l'alimentation en eau potable.

6. Considérations finales

Comme mentionné en introduction, la gestion de la Bourgeoisie se résume principalement à l'administration des immeubles.

Cet exercice comptable confirme cet état de fait.

La situation financière de la Bourgeoisie est saine et l'équilibre financier à terme est garanti.

Au vu des résultats présentés, le Conseil bourgeoisial vous demande d'approuver les comptes 2023.

Ayent, le 29 février 2024

LA BOURGEOISIE D'AYENT

Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	15 961,20	15 000,00	19 722,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	11 518,65	5 600,00	17 365,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	2 000,00	3 500,00	3 650,00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	29 479,85	24 100,00	40 737,85
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	2 554,65	3 000,00	2 728,75
43 Revenus divers	CHF	-	634 700,00	540 000,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	2 554,65	637 700,00	542 728,75
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-26 925,20	613 600,00	501 990,90
34 Charges financières	CHF	132 812,99	128 300,00	133 374,65
44 Revenus financiers	CHF	178 651,41	161 200,00	189 639,14
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	45 838,42	32 900,00	56 264,49
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		18 913,22	646 500,00	558 255,39
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	162 292,84	152 400,00	174 112,50
Revenus financiers	+ CHF	181 206,06	798 900,00	732 367,89
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	18 913,22	646 500,00	558 255,39

Aperçu du compte annuel		Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
Compte de résultats		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		162 292,84		152 400,00		174 112,50	
Total des revenus			181 206,06		798 900,00		732 367,89
Excédent de revenus		18 913,22		646 500,00		558 255,39	
Excédent de charges							
Total		181 206,06	181 206,06	798 900,00	798 900,00	732 367,89	732 367,89
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		-		-		-	
Total des recettes reportées au bilan			-		-		-
Investissements nets 3)			-		-		-
Total		-	-	-	-	-	-
Financement							
Report des investissements nets		-		-		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			-		-		-
Report attributions aux fonds et financements spéciaux			-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-	
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions au capital propre			-		-		-
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre		-		-		-	
Excédent de revenus du compte de résultats			18 913,22		646 500,00		558 255,39
Excédent de charges du compte de résultats		-		-		-	
Excédent de financement		18 913,22		646 500,00		558 255,39	
Insuffisance de financement							
Total		18 913,22	18 913,22	646 500,00	646 500,00	558 255,39	558 255,39
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			18 913,22		646 500,00		558 255,39
Report de l'insuffisance de financement		-		-		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan			-		-		-
Report des recettes d'investissement au bilan		-		-		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			-		-		-
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers			-		-		-
Report réévaluation du PA			-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers			-		-		-
Augmentation du capital propre		18 913,22		646 500,00		558 255,39	
Diminution du capital propre							
Total		18 913,22	18 913,22	646 500,00	646 500,00	558 255,39	558 255,39

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2022

Etat 31.12.2023

1 Actif		3 019 057,78	3 539 308,68
	Patrimoine financier	2 695 028,78	3 215 279,68
100	Disponibilités et placements à court terme	396 918,08	299 554,23
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	38 600,00	540 000,00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	400,00	400,00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2 259 110,70	2 375 325,45
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	324 029,00	324 029,00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	-	-
142	Immobilisations incorporelles	324 029,00	324 029,00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2 Passif		3 019 057,78	3 539 308,68
	Capitaux de tiers	1 869 832,30	1 637 029,80
200	Engagements courants	908 593,79	845 530,05
201	Engagements financiers à court terme	640 000,00	-
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	102 433,20	154 830,35
206	Engagements financiers à long terme	10 183,30	634 000,00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	208 622,01	2 669,40
	Capital propre	1 149 225,48	1 902 278,88
29	Capital propre	1 149 225,48	1 902 278,88

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	15 810,95	3 622,75	11 400,00	4 000,00	23 388,10
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	540 000,00
9 Finances et impôts	146 481,89	177 583,31	141 000,00	160 200,00	150 724,40	188 593,14
Total des charges et des revenus	162 292,84	181 206,06	152 400,00	164 200,00	174 112,50	732 367,89
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	18 913,22		11 800,00		558 255,39	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	15 961,20		15 000,00		19 722,25	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 518,65		5 600,00		17 365,60	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-		-		-	
34 Charges financières	132 812,99		128 300,00		133 374,65	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	2 000,00		3 500,00		3 650,00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		2 554,65		3 000,00		2 728,75
43 Revenus divers		-		634 700,00		540 000,00
44 Revenus financiers		178 651,41		161 200,00		189 639,14
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	162 292,84	181 206,06	152 400,00	798 900,00	174 112,50	732 367,89
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	18 913,22		646 500,00		558 255,39	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration générale	23,388.10	3,774.75	11,400.00	4,000.00	15,810.95	3,622.75
			19,613.35		7,400.00		12,188.20
02	Administration	23,388.10	3,774.75	11,400.00	4,000.00	15,810.95	3,622.75
022	Administration générale	23,388.10	2,728.75	11,400.00	3,000.00	15,810.95	2,554.65
0220.3130.00	Frais bancaires	176.00		100.00		53.20	
0220.3137.00	Impôts communaux et cantonaux	11,485.40		2,500.00		8,241.20	
0220.3190.00	Frais divers	5,704.20		3,000.00		3,224.25	
0220.3430.00	Entretien des vignes	2,372.50		2,300.00		2,292.30	
0220.3612.00	Part. aux frais d'administration	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
0220.3637.00	Attribution bois de service	1,650.00		1,500.00			
0220.4250.00	Produits des vignes		2,728.75		3,000.00		2,554.65
029	Immeubles administratifs		1,046.00		1,000.00		1,068.10
0290.4470.00	Location terrains - servitudes		1,046.00		1,000.00		1,068.10

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE		540,000.00		634,700.00		
		540,000.00		634,700.00			
82	SYLVICULTURE		540,000.00		634,700.00		
820	SYLVICULTURE		540,000.00		634,700.00		
8200.4390.00	Gain sur dissolution Triage Lienne-Morge		540,000.00		634,700.00		

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	Finances et impôts	150,724.40	188,593.14	141,000.00	160,200.00	146,481.89	177,583.31
		37,868.74		19,200.00		31,101.42	
96	Administration de la fortune et de la dette	150,724.40	188,593.14	141,000.00	160,200.00	146,481.89	177,583.31
961	Intérêts	15,115.20		17,000.00		14,115.89	
9610.3401.00	Intérêts dette à long terme	15,115.20		17,000.00		14,115.89	
963	Biens-fonds du patrimoine financier	135,609.20	188,593.14	124,000.00	160,200.00	132,366.00	177,583.31
9630.3010.00	Gestion des locations	19,722.25		15,000.00		15,961.20	
9630.3431.00	Entretien Plein Soleil	7,057.25		8,000.00		10,294.95	
9630.3431.10	Entretien Cresta	22,332.90		21,000.00		20,705.65	
9630.3431.20	Entretien Les Rousses	29,741.95		40,000.00		45,509.55	
9630.3431.30	Entretien Les Flans	56,754.85		40,000.00		39,894.65	
9630.4432.00	Location Plein Soleil		15,900.00		20,000.00		24,000.00
9630.4432.10	Location Cresta		46,900.00		35,200.00		35,280.00
9630.4432.20	Location Les Rousses		28,907.55		30,000.00		42,463.56
9630.4432.30	Location Les Flans		96,885.59		75,000.00		75,839.75

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
		174,112.50	732,367.89	152,400.00	798,900.00	162,292.84	181,206.06
	Excédent de revenu	558,255.39					
	Excédent de revenu			646,500.00			
	Excédent de revenu					18,913.22	
		732,367.89	732,367.89	798,900.00	798,900.00	181,206.06	181,206.06

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	Charges	174,112.50		152,400.00		162,292.84	
			174,112.50		152,400.00		162,292.84
30	Charges de personnel	19,722.25		15,000.00		15,961.20	
301	Traitements du personnel administratif, d'exploitation	19,722.25		15,000.00		15,961.20	
31	Charges biens et services, autres charges d'exploitation	17,365.60		5,600.00		11,518.65	
313	Prestations de services et honoraires	11,661.40		2,600.00		8,294.40	
319	Diverses charges d'exploitation	5,704.20		3,000.00		3,224.25	
34	Charges financières	133,374.65		128,300.00		132,812.99	
340	Charges d'intérêts	15,115.20		17,000.00		14,115.89	
343	Entretien du patrimoine financier	118,259.45		111,300.00		118,697.10	
36	Charges de transfert	3,650.00		3,500.00		2,000.00	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1,650.00		1,500.00			

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	Revenus		732,367.89		798,900.00		181,206.06
		732,367.89		798,900.00		181,206.06	
42	Taxes		2,728.75		3,000.00		2,554.65
425	Recettes sur ventes		2,728.75		3,000.00		2,554.65
43	Revenus divers		540,000.00		634,700.00		
439	Autres revenus		540,000.00		634,700.00		
44	Revenus financiers		189,639.14		161,200.00		178,651.41
443	Revenus des biens-fonds patrimoine financier		188,593.14		160,200.00		177,583.31
447	Revenus des biens-fonds patrimoine administratif		1,046.00		1,000.00		1,068.10

Compte de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Comptes	2023	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		174,112.50	732,367.89	152,400.00	798,900.00	162,292.84	181,206.06
	Excédent de revenu	558,255.39					
	Excédent de revenu			646,500.00			
	Excédent de revenu					18,913.22	
		732,367.89	732,367.89	798,900.00	798,900.00	181,206.06	181,206.06

Bilan

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
1	ACTIF	3,019,057.78		3,539,308.68	
10	PATRIMOINE FINANCIER	2,695,028.78		3,215,279.68	
100	Disponibilités et placements à court terme	396,918.08		299,554.23	
1002.00	BCV c/c n 101.739.95.08	130,710.80		31,259.60	
1002.10	Raiffeisen c/c rénov. Les Flans	47,401.97		42,221.97	
1002.20	Raiffeisen n 82347.78 - eau des Rousses	10,183.30		31,334.65	
1002.30	Raiffeisen Fonds forestier de réserve	208,622.01		194,738.01	
104	Actifs de régularisation	38,600.00		540,000.00	
1049.00	Actifs de régularisation	38,600.00		540,000.00	
107	Placements financiers	400.00		400.00	
1070.00	Titres CCF SA	400.00		400.00	
108	Immobilisations corporelles PF	2,259,110.70		2,375,325.45	
1084.00	Appartements Plein-Soleil	121,100.00		121,100.00	
1084.10	Locaux Cresta à Anzère	278,900.00		278,900.00	
1084.20	Chalet des Rousses	262,410.70		378,625.45	
1084.30	Chalet des Flans	1,596,700.00		1,596,700.00	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	324,029.00		324,029.00	
140	Immobilisations corporelles PA	324,029.00		324,029.00	
1400.00	Biens-Fonds	324,029.00		324,029.00	

Bilan

N° de compte	Libellé	2022		2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
2	PASSIF		3,019,057.78		2,981,053.29
20	CAPITAUX DE TIERS		1,869,832.30		1,637,029.80
200	Engagements courants		908,593.79		845,530.05
2001.10	Municipalité c/c		908,593.79		845,530.05
201	Engagements financiers à court terme		640,000.00		
2010.00	BCVs 101.837.89.09 - Les Flancs		140,000.00		
2010.01	Raiffeisen 92025.05 - Les Flans		500,000.00		
205	Provisions à court terme		102,433.20		154,830.35
2059.00	Passifs de régularisation		102,433.20		154,830.35
206	Engagements financiers à long terme		10,183.30		634,000.00
2060.00	BCVs 837.89.09 - Les Flancs				134,000.00
2060.01	Raiffeisen 9225.05 les flancs				500,000.00
2069.00	Fonds de rénovation eau des Rousses		10,183.30		
209	Engagements financements spéciaux et fonds capitaux de tiers		208,622.01		2,669.40
2090.00	Fonds forestier de réserve		208,622.01		
2090.01	Fonds de rénovation eau des Rousses				2,669.40
29	CAPITAUX PROPRES		1,149,225.48		1,344,023.49
291	Fonds forestier de réserve				194,798.01
299	Excédent/découvert du bilan		1,149,225.48		1,149,225.48
2999.00	Fortune nette		1,149,225.48		1,149,225.48
		3,019,057.78	3,019,057.78	3,539,308.68	2,981,053.29
	Résultat				558,255.39
	Total	3,019,057.78	3,019,057.78	3,539,308.68	3,539,308.68

Tableau synoptique des crédits d'engagement - OGFCo, art 30, al.2, litt.d

compte	Libellé Ouvrage	Décision			Crédit			crédit utilisé			Crédit disponible
		Conseil bourgeoisial	Consiel général	Assemblée Bourgeoisiale	initial	additionnel	global	montant au 31,12,2022	2023	montant au 31,12,2023	
011,503,30	Chalet Les Flans			27,03,2015	1500000		1500000	1380823,1	0	1380823,1	119176,9



Budget 2024

MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL

A L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Budget 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la législation en vigueur, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget 2024 arrêté par le Conseil bourgeoisial.

Le budget qui vous est présenté a été élaboré sur nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) applicable aux cantons, aux communes et, aux bourgeoisies.

Le Conseil bourgeoisial a approuvé ce budget lors de sa séance du 29 février 2024.

Introduction

La gestion de la Bourgeoisie se résume principalement à l'administration des immeubles de Plein-Soleil, Cresta, des Rousses et du chalet des Flans.

Budget de l'exercice 2024

La présentation de budget respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (OGFCo).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice.

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2022Budget
2023Budget
2024

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	162 292,84	152 400,00	166 700,00
Revenus financiers	+ CHF	181 206,06	798 900,00	189 000,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	18 913,22	646 500,00	22 300,00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18 913,22	646 500,00	22 300,00
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	18 913,22	646 500,00	22 300,00

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	18 913,22	646 500,00	22 300,00
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	18 913,22	646 500,00	22 300,00

1. Compte de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues se montent à Fr. 166'700.00

1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à Fr. 189'000.00, d'où un excédent de revenus prévu de Fr. 22'300.00.

2. Amortissements

Au passage du MCH2 depuis 2022, les investissements effectués pour du patrimoine financier doivent être comptabilisés directement à l'actif du bilan et ne doivent plus être amortis. Le Conseil bourgeoisial peut choisir d'effectuer une réévaluation du bien chaque 4-5 ans. En cas de valeur vénale supérieur ou inférieure, il pourrait décider de corriger cette valeur au bilan par un compte réévaluation des immobilisations corporelles du PF (patrimoine financier).

Par conséquent, les immeubles classés sous la rubrique "patrimoine financier" ne sont plus amortis à hauteur de 3 % de leur valeur au bilan.

D'autre part, toujours lié au nouveau MCH2, la part des biens-fonds non forestier ne sont plus amortis à 10 %.

3. Compte d'investissemen

Il n'y a pas d'investissements conséquents prévus sur le patrimoine de la Bourgeoisie pour l'année 2024

4. Considérations finales

Comme mentionné en introduction, la gestion de la Bourgeoisie consiste essentiellement à l'administration des immeubles.

La situation financière de la Bourgeoisie est saine et l'équilibre financier à terme est garanti.

Au vu des résultats présentés, le Conseil bourgeoisial vous demande d'approuver le budget 2024.

Ayent, le 29 février 2024

LA BOURGEOISIE D'AYENT

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2024	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration générale	16,700.00	4,000.00	11,400.00	4,000.00	15,810.95	3,622.75
			12,700.00		7,400.00		12,188.20
02	Administration	16,700.00	4,000.00	11,400.00	4,000.00	15,810.95	3,622.75
022	Administration générale	16,700.00	3,000.00	11,400.00	3,000.00	15,810.95	2,554.65
0220.3130.00	Frais bancaires	200.00		100.00		53.20	
0220.3137.00	Impôts communaux et cantonaux	5,000.00		2,500.00		8,241.20	
0220.3190.00	Frais divers	5,000.00		3,000.00		3,224.25	
0220.3430.00	Entretien des vignes	3,000.00		2,300.00		2,292.30	
0220.3612.00	Part. aux frais d'administration	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
0220.3637.00	Attribution bois de service	1,500.00		1,500.00			
0220.4250.00	Produits des vignes		3,000.00		3,000.00		2,554.65
029	Immeubles administratifs		1,000.00		1,000.00		1,068.10
0290.4470.00	Location terrains - servitudes		1,000.00		1,000.00		1,068.10

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE				634,700.00		
				634,700.00			
82	SYLVICULTURE				634,700.00		
820	SYLVICULTURE				634,700.00		
8200.4390.00	Gain sur dissolution Triage Lienne-Morge				634,700.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2024	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	Finances et impôts	150,000.00	185,000.00	141,000.00	160,200.00	146,481.89	177,583.31
		35,000.00		19,200.00		31,101.42	
96	Administration de la fortune et de la dette	150,000.00	185,000.00	141,000.00	160,200.00	146,481.89	177,583.31
961	Intérêts	17,000.00		17,000.00		14,115.89	
9610.3401.00	Intérêts dette à long terme	17,000.00		17,000.00		14,115.89	
963	Biens-fonds du patrimoine financier	133,000.00	185,000.00	124,000.00	160,200.00	132,366.00	177,583.31
9630.3010.00	Gestion des locations	20,000.00		15,000.00		15,961.20	
9630.3431.00	Entretien Plein Soleil	8,000.00		8,000.00		10,294.95	
9630.3431.10	Entretien Cresta	25,000.00		21,000.00		20,705.65	
9630.3431.20	Entretien Les Rousses	30,000.00		40,000.00		45,509.55	
9630.3431.30	Entretien Les Flans	50,000.00		40,000.00		39,894.65	
9630.4432.00	Location Plein Soleil		20,000.00		20,000.00		24,000.00
9630.4432.10	Location Cresta		45,000.00		35,200.00		35,280.00
9630.4432.20	Location Les Rousses		30,000.00		30,000.00		42,463.56
9630.4432.30	Location Les Flans		90,000.00		75,000.00		75,839.75

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget	2024	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	Charges	166,700.00		152,400.00		162,292.84	
			166,700.00		152,400.00		162,292.84
30	Charges de personnel	20,000.00		15,000.00		15,961.20	
301	Traitements du personnel administratif, d'exploitation	20,000.00		15,000.00		15,961.20	
31	Charges biens et services, autres charges d'exploitation	10,200.00		5,600.00		11,518.65	
313	Prestations de services et honoraires	5,200.00		2,600.00		8,294.40	
319	Diverses charges d'exploitation	5,000.00		3,000.00		3,224.25	
34	Charges financières	133,000.00		128,300.00		132,812.99	
340	Charges d'intérêts	17,000.00		17,000.00		14,115.89	
343	Entretien du patrimoine financier	116,000.00		111,300.00		118,697.10	
36	Charges de transfert	3,500.00		3,500.00		2,000.00	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1,500.00		1,500.00			

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	Revenus		189,000.00		798,900.00		181,206.06
		189,000.00		798,900.00		181,206.06	
42	Taxes		3,000.00		3,000.00		2,554.65
425	Recettes sur ventes		3,000.00		3,000.00		2,554.65
43	Revenus divers				634,700.00		
439	Autres revenus				634,700.00		
44	Revenus financiers		186,000.00		161,200.00		178,651.41
443	Revenus des biens-fonds patrimoine financier		185,000.00		160,200.00		177,583.31
447	Revenus des biens-fonds patrimoine administratif		1,000.00		1,000.00		1,068.10

Budget de fonctionnement par nature

Compte	Libellé	Budget	2024	Budget	2023	Comptes	2022
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		166,700.00	189,000.00	152,400.00	798,900.00	162,292.84	181,206.06
	Excédent de revenu	22,300.00					
	Excédent de revenu			646,500.00			
	Excédent de revenu					18,913.22	
		189,000.00	189,000.00	798,900.00	798,900.00	181,206.06	181,206.06

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2024 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
		166,700.00	189,000.00	152,400.00	798,900.00	162,292.84	181,206.06
	Excédent de revenu	22,300.00					
	Excédent de revenu			646,500.00			
	Excédent de revenu					18,913.22	
		189,000.00	189,000.00	798,900.00	798,900.00	181,206.06	181,206.06



Plan financier 2024-2027

MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL

A L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Plan financier 2024-2027

1. Préambule

Nous vous soumettons le plan financier 2024-2027. Sur la base des comptes 2023 et du budget 2024, le Conseil bourgeoisial a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans.

Ce document est un instrument de perspective et d'information tel que défini par les dispositions légales.

Le plan financier 2024-2027 a été approuvé par le Conseil bourgeoisial lors de sa séance du 29 février 2024.

Le Plan financier qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24.02.2021.

Art. 30 Principes

- 1 Le Conseil communal établit, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.*
- 2 Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général avant la présentation du budget.*

Art. 31 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le conseil communal.*
- 2 Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.*
- 3 Il informe notamment sur :*
 - a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats ;*
 - b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;*
 - c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.*

2. Plan financier

La planification financière est un instrument d'information et de gestion.

Elle donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de fonctionnement et des axes prioritaires au niveau des investissements. Toutefois, en fonction des ressources financières certains projets pourront être différés, voire abandonnés.

2.1. Evolution du compte de fonctionnement

Pour les années 2024-2027, le compte de fonctionnement présente des charges d'exploitation stables.

2.2. Planification des investissements

L'effort de rénovation du patrimoine immobilier de la Bourgeoisie va se continuer dans les années futures. Une planification des besoins des différents bâtiments devra être mise en place en 2024.

2.3. Evolution de la fortune

La loi cantonale sur les communes et l'ordonnance sur la gestion financière définissent les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Dès lors, le budget de fonctionnement des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Depuis le passage au MCH2 depuis 2022, les immeubles classés sous la rubrique "patrimoine financier" ne doivent plus faire l'objet d'un amortissement. Les valeurs comptables peuvent faire l'objet d'une réévaluation chaque 4 – 5 ans facultativement. En cas de modification de cette valeur, une augmentation ou diminution doit être comptabilisée dans un compte réévaluation des immobilisations corporelles du PF.

Les biens-fonds non forestier ne sont plus amortis à hauteur de 10 % depuis le changement de plan comptable harmonisé (MCH2).

Au terme de chaque période comptable, l'état de la fortune demeure dans les limites fixées par l'ordonnance sur la gestion financière des communes, notamment l'équilibre budgétaire précisant qu'un excédent de charge ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette (art. 27 OGFCo).

3. Considérations finales

La planification présentée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive. Elle n'est pas un acte contraignant engageant le Conseil bourgeoisial de manière irrévocable.

L'assemblée primaire prend acte du plan financier. Il ne l'approuve pas au sens d'un budget annuel.

Beaucoup d'évènements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines propositions. Il est toutefois souhaitable de se référer au plan financier, car il est la base des projets en cours et il présente une vue réaliste de l'avenir.

Ayent, le 29 février 2024

LA BOURGEOISIE D'AYENT

Plan financier 2024 - 2027 (fonctionnement)

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2023		Plan financier 2024		Plan financier 2025		Plan financier 2026		Plan financier 2027	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
02	ADMINISTRATION	15 810,95	3 622,75	11 400,00	4 000,00	16 700,00	4 000,00	14 900,00	4 200,00	16 050,00	4 400,00	17 200,00	4 600,00
022	ADMINISTRATION GENERALE	15 810,95	2 554,65	11 400,00	3 000,00	16 700,00	3 000,00	14 900,00	3 200,00	16 050,00	3 400,00	17 200,00	3 600,00
0220.3001.00	Commission bourgeoisiale	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
0220.3130.00	Frais bancaires	53,20		100,00		200,00		200,00		250,00		300,00	
0220.3137.00	Impôts	8 241,20		2 500,00		5 000,00		4 000,00		4 500,00		5 000,00	
0220.3190.00	Frais divers	3 224,25		3 000,00		5 000,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00	
0220.3300.00	Amortissements des biens-fonds	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
0220.3430.00	Entretien des vignes	2 292,30		2 300,00		3 000,00		3 200,00		3 400,00		3 600,00	
0220.3612.00	Participation aux frais d'administration	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 200,00		2 400,00		2 600,00	
0220.3637.00	Attribution bois de service	0,00		1 500,00		1 500,00		1 800,00		2 000,00		2 200,00	
0220.4250.00	Produit des vignes		2 554,65		3 000,00		3 000,00		3 200,00		3 400,00		3 600,00
029	REVENU DES BIENS		1 068,10		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00
0290.4470.00	Location terrains - servitudes		1 068,10		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00
82	SYLVICULTURE	146 481,89	177 583,31	0,00	634 700,00	150 000,00	185 000,00	152 200,00	195 000,00	154 400,00	195 000,00	155 600,00	195 000,00
820	SYLVICULTURE	160 597,78	177 583,31	0,00	634 700,00	167 000,00	185 000,00	169 400,00	195 000,00	171 800,00	195 000,00	173 200,00	195 000,00
8200.4390.00	Gain sur dissolution triage Lienne				634 700,00		0,00		0,00		0,00		0,00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	146 481,89	177 583,31	141 000,00	160 200,00	150 000,00	185 000,00	152 200,00	195 000,00	154 400,00	195 000,00	155 600,00	195 000,00
961	INTERETS	14 115,89	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 200,00	0,00	17 400,00	0,00	17 600,00	0,00
9610.3401.00	Les Flans, intérêts PH	14 115,89		17 000,00		17 000,00		17 200,00		17 400,00		17 600,00	
9610.3401.00	Les Rousses, intérêts PH												
963	BIENS-FONDS DU PATRIMOINE FINANCIER	132 366,00	177 583,31	124 000,00	160 200,00	133 000,00	185 000,00	135 000,00	195 000,00	137 000,00	195 000,00	138 000,00	195 000,00
9630.3010.00	Gestion des locations	15 961,20		15 000,00		20 000,00		22 000,00		24 000,00		25 000,00	
9630.3431.00	Entretien Plein Soleil	10 294,95		8 000,00		8 000,00		8 000,00		8 000,00		8 000,00	
9630.3431.10	Entretien Cresta	20 705,65		21 000,00		25 000,00		25 000,00		25 000,00		25 000,00	
9630.3431.20	Entretien Les Rousses	45 509,55		40 000,00		30 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00	
9630.3431.30	Entretien Les Flans	39 894,65		40 000,00		50 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00	
9630.4432.00	Location Plein Soleil		24 000,00		20 000,00		20 000,00		25 000,00		25 000,00		25 000,00
9630.4432.10	Location Cresta		35 280,00		35 200,00		45 000,00		45 000,00		45 000,00		45 000,00
9630.4432.20	Location Les Rousses		42 463,56		30 000,00		30 000,00		35 000,00		35 000,00		35 000,00
9630.4432.30	Location Les Flans		75 839,75		75 000,00		90 000,00		90 000,00		90 000,00		90 000,00
99	CLOTURE	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
990	CLOTURE	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
990.33	AMORTISSEMENTS	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
9900.3300.00	Amortissements	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
		162 292,84	181 206,06	152 400,00	798 900,00	166 700,00	189 000,00	167 100,00	199 200,00	170 450,00	199 400,00	172 800,00	199 600,00
	Excédent de revenus (- charges)	18 913,22		646 500,00		22 300,00		32 100,00		28 950,00		26 800,00	
		181 206,06	181 206,06	798 900,00	798 900,00	189 000,00	189 000,00	199 200,00	199 200,00	199 400,00	199 400,00	199 600,00	199 600,00
	Marge d'autofinancement	18 913,22		646 500,00		22 300,00		32 100,00		28 950,00		26 800,00	

Plan financier 2024 - 2027 (investissements)

Compte	Libellé	Comptes 2022		Budget 2023		Plan financier 2024		Plan financier 2025		Plan financier 2026		Plan financier 2027	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ACTIF	4 349,70	0,00	140 100,00	30 000,00	150 000,00		150 000,00		0,00		0,00	
10	PATRIMOINE FINANCIER	4 349,70	0,00	140 100,00	30 000,00	150 000,00		150 000,00		0,00		0,00	
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	4 349,70	0,00	140 100,00	30 000,00	150 000,00		150 000,00		0,00		0,00	
1084,20	Chalet des Rousses	4 349,70		140 100,00	30 000,00	150 000,00		150 000,00		0,00		0,00	
1084,30	Chalet des Flans												
		4 349,70	0,00	140 100,00	30 000,00	150 000,00		150 000,00		0,00		0,00	
	Excédent de charges		4 349,70		110 100,00		150 000,00		150 000,00		0,00		0,00
		4 349,70	4 349,70	140 100,00	140 100,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Depuis le passage au MCH2 les investissements effectués pour du patrimoine financier doivent être comptabilisés directement au bilan dans 1084 et ne doivent plus être amortis. En cas de réévaluation décidée, si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, le Conseil bourgeoisial pourrait décider de corriger la valeur au bilan en passant par un compte de nature 3441, réévaluation des immobilisations corporelles du PF.